

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_051 | La Volonté de savoir.CollectionBoite_051-3-chem | 7. Surveillance](#) Item[Pavet de la Courteilles, Hygiène des collèges - suite]

[Pavet de la Courteilles, Hygiène des collèges - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb051_f0146

SourceBoite_051-3-chem | 7. Surveillance

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

mesure est souvent la seule qui puisse arracher certains sujets à l'onanisme. Dans les collèges, il ne doit y avoir ni chambres particulières, ni cellules : des dortoirs, de vastes dortoirs, où la surveillance ne dorme jamais, voilà ce qui convient. Une lampe, dont la lumière suffisante pour aider la surveillance soit cependant incapable de gêner le sommeil, doit y brûler pendant toute la nuit. Il faut que les maîtres, et généralement les personnes surveillantes, couchent dans ces dortoirs, et y fassent, à des heures non réglées, des inspections silencieuses. Pas de rideaux, ou du moins si on les adopte pour la décence, qu'ils soient disposées de telle sorte, qu'aucune portion du lit ne puisse être soustraite à l'œil des surveillants. Le silence le plus parfait doit régner dans les dortoirs : tout ce qui empêche de dormir travaille pour l'onanisme. Là enfin, comme ailleurs, il faut que les heures du lever et celles du coucher soient calculées selon les âges, pour que les suspects ou les coupables ne soient jamais au lit que pour y goûter le sommeil.

Méfiez-vous d'un jeune homme qui va souvent et reste long-temps aux latrines. Celles où se trouvent plusieurs sièges se prêtent



mesure est souvent la seule qui puisse servir
cher certains sujets à l'humanité. Dans les
collèges, il ne doit y avoir ni chambres particulières, ni cellules; des dortoirs, de vastes
dortoirs, où la surveillance ne forme jamais,
voilà ce qui convient. Une lampe, dont la
lumière suffisante pour servir la surveillance,
soit cependant incapable de gêner le sommeil,
doit y brûler pendant toute la nuit. Il faut que
les maîtres, et généralement les personnes
surveillantes, couchent dans ces dortoirs, et
y restent à des heures non réglées, des inspections
sans cesse faites. Pas de réfectoire, ou du moins
si on les adopte pour la discipline, qu'ils soient
disposés de telle sorte, qu'aucune portion du
lit ne puisse être soustraite à l'œil des surveillants.
Les silences le plus parfait doit régner dans
les dortoirs; tout ce qui empêche de dormir
traverse pour l'humanité la nuit, comme
ailleurs, il faut que les heures du lever et celles
du coucher soient calculées selon les âges,
pour que les suspects ou les coupables ne
soient jamais au lit que pour y goûter le
sommeil.

Mettez-vous à un jeune homme qui se sou-
vient et reste long-temps aux larmes. Celui
qui se trouve plusieurs années se présente